

NICOLAS YALOURIS
SUR L'ACTIVITÉ DU SERVICE
ARCHÉOLOGIQUE EN GRÈCE

Le bref rapport de M. Stikas, Directeur de l'Anastylose du Service Archéologique de Grèce, au sujet de la sauvegarde de ses monuments a présenté quelques lacunes, que la présente contribution essaie de compléter. Des centaines de monuments ont pu être sauvés grâce à l'organisation de ce Service et à la législation, datant de la fin du siècle dernier.

On ne mentionnera ici que deux articles de cette législation concernant la sauvegarde des monuments archéologiques en Grèce.

Selon le premier, tout nouveau travail (construction, modification de tout édifice, plantation etc.) est interdit jusqu'à une distance au moins de 500 m. de chaque monument sans la permission du Service Archéologique. Or, les monuments ou leurs ruines étant en Grèce très rapprochés les uns des autres, nous pouvons pratiquement avoir le contrôle sur tout le territoire grec, dans la mesure, bien entendu, du personnel disponible, qui, tout de même, augmente chaque année à un rythme satisfaisant, afin que la surveillance du Service devienne efficace.

Le second article concerne le droit de chaque personne à recevoir une grosse récompense en espèces, dans le cas où elle déclarerait une découverte archéologique fortuite, ou si elle déposait à l'un des Musées de l'Etat un objet qu'elle aurait trouvé. Grâce à cette article, des milliers d'objets de valeur se sont déjà entassés dans les Musées Grecs et en même temps on a pu sauvegarder des centaines de monuments importants.

Il y a tout de même un très grave problème en Grèce, qu'aucune mesure ne peut définitivement résoudre. C'est le fait que dans notre pays, où la population a toujours été dense depuis le 4ème millénaire avant-J.C., il n'existe pas un coin sans antiquités, à partir de l'époque préhistorique, grecque ou romaine jusqu'à la fin du XIXème siècle. Leurs ruines sont entassées ou très rapprochées. Il ne serait en effet pas exagéré de dire que tous ceux qui travaillent aux fondations d'une construction publique ou privée, ou qui cultivent les champs, ont constamment la hantise de se trouver soudainement devant des ruines anciennes et par conséquent de devoir arrêter leurs travaux du moins pour un certain laps de temps. Ce problème est devenu beaucoup plus grave, surtout après la dernière guerre mondiale, à cause des oeuvres importantes entreprises aussi bien par l'Etat que sur des initiatives privées (nouvelles routes nombreuses, ponts, changement du plan d'urbanisme de grandes villes, diverses constructions etc.) qui tentent d'adapter nos villes aux exigences inévitables de la vie actuelle, d'industrialiser notre pays et de mettre en valeur autant que possible les ressources précieuses de notre sous-sol. Pour arriver à la solution souhaitée, il faut que les deux

parties, l'Etat et les particuliers d'une part, et le Service Archéologique d'autre part, soient prêts à faire preuve les uns et les autres de courage et de compréhension afin de concilier la nécessité de la sauvegarde des monuments anciens avec les exigences de la vie actuelle.

NICOLAS YALOURIS
ON THE ACTIVITY OF THE
ARCHAEOLOGICAL SERVICE IN GREECE
SUMMARY.

Hundreds of monuments have been saved thanks to the Archaeological Service of Greece and to legislation, dating from the end of the last century. Only two articles of this legislation will be mentioned here.

By the first, all new work is forbidden within five hundred metres of a monument without the permission of the Archaeological Service. The second concerns the right of anybody to receive considerable pecuniary compensation in he declares a chance archaeological find or gives a fortuitously discovered object to one of the State Museums.

Nevertheless there is still a grave problem in Greece. In our country, which has been thickly populated since the 4th. millenium B.C., no corner is without some antiquity and, consequently, everyone who works on the foundations of any public or private construction is constantly in terror of suddenly finding himself confronted by some ancient ruins and, consequently, having to cease his work.

To arrive at a satisfactory solution, both parties, the state and private individuals, on the one hand, and the Archaeological Service on the other, must be ready to show courage and understanding towards reconciling the necessity of the preservation of monuments with the needs of modern life.